



DEMAIN TOUS AU SMIC ?

SUD constate qu'actuellement les employeurs des organismes de la sécurité sociale, lors des CSE, prennent deux décisions unilatérales concernant les rémunérations.

Comme quoi, quand ils veulent, ils peuvent se saisir de ce sujet.

Fédération SUD Protection Sociale

1 - La première décision concerne un complément de point sur les bas salaires, mais seuls 17 % des salariés en CDI seront concernés par cette mesure.

Pour les CDI (et les CDD) : la rémunération comprend le salaire de base auquel s'ajoutent les points de compétence et d'ancienneté.

Tableau d'attribution de la mesure « bas salaires » :

Rémunération de référence en points	Complément mensuel de rémunération en points
Moins de 222	14
222 à 225,99	13
226 à 227,99	12
228 à 229,99	11
230 à 231,99	10
232 à 235,99	9
236 à 237,99	8
238 à 240,99	7
241 à 243,99	6
244 à 246,99	5
247 à 248,99	4
249 à 251,99	3
252 à 255	2

2 - La seconde concerne le supplément de la prime d'intéressement de 200 €uros qui, en principe, concerne l'ensemble des salariés et sera versé selon les mêmes modalités que celle de mai 2022 .

Nous rappelons que :

- L'inflation selon l'INSEE en mai 2022 a augmenté de 5,2 %.
- alors qu'en 20 ans la valeur du point n'a augmenté que de 40 centimes d'€uros.

SUD exige une augmentation à hauteur de 10 €uros de la valeur du point pour l'ensemble du personnel qui permettra de rattraper les années de disettes orchestrées par nos tutelles.

Aujourd'hui, ces miettes qui nous sont accordées sont indignes, en comparaison de l'effort fourni depuis de nombreuses années par l'ensemble du personnel de la sécurité sociale, et démontre le mépris de nos directions envers les salariés.

Le salaire de base mensuel, hors prime, pour un nouvel embauché coefficient 3 (1 520 , 40 euros) est en dessous du SMIC (1645,58 euros). Ces tours de passe-passe de nos directions ne sont là que pour masquer la faiblesse de nos salaires. A ce rythme-là, l'ensemble des employés sera bientôt au niveau du SMIC .

SUD revendique une véritable politique salariale et ne demande pas la charité pour le personnel.